

Contacts Importants

SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112 GSM
GENDARMERIE Pernes	04.90.66.44.44
BGTA	04.42.33.76.57
AC COMTAT VENAISSIN	04.90.63.01.41
PRESIDENT ACDCV	06.19.35.40.70
SECRETAIRE ACDCV	06.17.48.72.93
CHEF PILOTE	06.87.31.96.49
RESPONSABLE TECHNIQUE	06.22.23.75.05
AERODROME COVE	04.90.30.01.16
ASSUREUR des AVIONS	04.72.77.13.00
FFA (Formulaire Assistance)	01.44.29.92.00

En cas d'interruption de vol non prévue à la suite :

- 1. D'une panne ou d'un accident matériel*
- 2. Des mauvaises conditions météo*
- 3. D'une maladie, d'un accident de santé ou décès*

AIR ASSISTANCE 7/7 24/24 01.55.92.22.43

Ou FFA ASSISTANCE 01.48.82.62.97

Organise votre rapatriement



Aéro Club du Comtat Venaissin
Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Reconnue d'utilité publique sous le n° 269
232 Chemin de Saint Gens
Aérodrome 84210 Pernes les Fontaines

INCIDENT OU ACCIDENT SUR PLATEFORME

Pas de SERVICE DE CONTROLE

PRIORITE AUX SECOURS

- ✓ Appeler le 18 ou 112 GSM
- ✓ SAMU le 15
- ✓ BGTA + Gendarmerie territoriale
- ✓ DGAC Régionale

IMPORTANT

NOTER TOUTES LES HEURES de vos actions et le NOM des vos interlocuteurs

PRECISER

- ✓ La localisation précise de l'événement
- ✓ Nombre des personnes à bord
- ✓ Etat de santé apparent ou constaté des personnes
- ✓ Placer quelqu'un sur la route pour guider les secours
- ✓ Couper les sources électriques et éloigner les produits inflammables
- ✓ Ne rien toucher ou déplacer, surtout pas l'épave
- ✓ Prendre un maximum des photos (tableau de bord, instruments, position de l'avion, traces de freins, de choc, etc)
- ✓ Prendre des photos de l'environnement
- ✓ Assurer la sécurité au sol, personne ne toucher à rien,
- ✓ **RESTER CALME**

INVESTIGATIONS ENQUETE

Quant la BGTA ou les autorités judiciaires et la DGAC ont terminé leurs investigations, procéder à l'enlèvement de l'épave avec l'autorisation des autorités. Noter Nom et qualité des personnes et l'heure. Si l'épave est isolée, organiser sa surveillance, jour et nuit.

INCIDENT OU ACCIDENT SUR PLATEFORME SERVICE DE CONTROLE ACTIFS

Le déclenchement des secours est effectué par les services de contrôle. Si fermeture des services ATC (NOTAM) procéder comme précédemment.

INCIDENT OU ACCIDENT à L'EXTERIEUR Hors CTR ou en Campagne

Procéder comme précédemment. Si possible, faire appel à l'aéro-club local pour solliciter leur aide.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

Se cantonner aux faits rien que aux faits

Une seule personne mandatée à répondre pour éviter les contradictions.